

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD168

présenté par
M. Chanteguet, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« concernées »,

les mots :

« situées en tout ou partie dans le périmètre du titre demandé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.